



Bulletin de liaison de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Édition d'août 2019

Mot du préfet

Connaissez-vous le marché public itinérant des Rendez-vous gourmands de la Nouvelle-Beauce? La MRC est fière d'être partenaire de cette initiative, qui se déplace depuis le début de l'été dans différentes fermes de la région! Plusieurs exposants, qu'ils soient producteurs agricoles ou transformateurs, peuvent ainsi se faire connaître auprès d'une clientèle gourmande et présenter leurs produits, le tout dans une ambiance festive.

Alors que trois activités sont déjà derrière nous, j'invite la population à participer au dernier événement de la saison, soit **Cidre et boulettes**, qui se déroulera le **21 septembre prochain** de 10 heures à 16 heures au **Verger à Ti-Paul à Saint-Elzéar**.



Venez faire le tour des kiosques sur place pour découvrir une offre agroalimentaire diversifiée et vous procurer des produits de saison. Profitez-en pour jaser avec les exposants, qui se feront un plaisir de vous en apprendre davantage sur leurs méthodes de production.

L'invitation vous est lancée!

Gaétan Vachon, préfet

Survol de la séance régulière du 20 août 2019

RénoRégion : Le conseil dénonce les coupures prévues pour 2019-2020

Le programme RénoRégion a déjà permis à plusieurs familles à faible revenu de la MRC de La Nouvelle-Beauce d'apporter des correctifs majeurs à leur habitation. Grâce à ce programme d'aide à la rénovation, nous pouvons préserver la qualité de vie de nos citoyens les plus démunis et vulnérables en plus d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire.

Malgré cela, le gouvernement du Québec a rendu publique une coupure de 7,63 M\$ dans l'enveloppe allouée au programme RénoRégion pour 2019-2020, passant ainsi d'un budget annuel provincial de 20 M\$ à 12,37 M\$. La répartition annoncée s'avère tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins de la population, puisque la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$, sans oublier que le nombre de demandes d'aide continue d'augmenter. Quant à la situation budgétaire du gouvernement, elle s'avère excellente, ce qui rend incompréhensible la diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion.

Le conseil de la MRC demande donc à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances que le montant annuel de 20 M\$ attribué les années précédentes soit rétabli. Le conseil demande aussi la mise en place d'un comité conjoint composé de la Fédération québécoise des municipalités et de la Société d'habitation du Québec pour qu'il revoie les normes trop rigides du programme. En assouplissant les critères d'admissibilité, ce comité permettra aux populations défavorisées d'avoir accès au programme RénoRégion peu importe le territoire qu'elles habitent et augmentera ainsi le nombre de familles pouvant en bénéficier.

Demande au gouvernement en lien avec l'analyse des mesures de prévention pour éviter les débordements de la rivière Chaudière

Le débordement de la rivière Chaudière, ce printemps, a démontré une fois de plus la vulnérabilité de l'implantation humaine le long de ses rives. Cette vulnérabilité ne date pas d'hier, comme en témoigne l'extrait suivant : « L'on sait que depuis le début de la colonisation, vers 1740, cette rivière cause des dommages considérables à la population. Les sautes d'humeur de la Chaudière ont en effet commencé bien avant l'exploitation massive de la forêt au XIX^e siècle.¹ »

En Nouvelle-Beauce, depuis 1979, une cartographie identifie les zones à risque 0-20 ans et 20-100 ans et, depuis 1983, des normes s'appliquent pour qui veut construire ou rénover son immeuble. Ces normes sont appliquées avec rigueur par nos municipalités. L'inondation de ce printemps et le décret gouvernemental qui s'en est suivi entraînent une réflexion et des prises de décision qui influenceront sur l'occupation et sur le développement des territoires touchés. C'est dans cette optique que le conseil de la MRC a adopté, à la séance du mois d'août, une résolution destinée au groupe d'action ministériel (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de l'Énergie et des

¹ Louis-Edmond HAMELIN, *Observations concernant les crues de la Chaudière (Canada)*, Cahiers de géographie du Québec, Volume 2, N° 4, 1958, page 217.

Ressources naturelles et ministère de la Sécurité publique) qui travaillera sur de nouvelles normes en zone inondable. La MRC demande donc au gouvernement :

- d'adapter les normes encadrant la gestion des zones inondables en fonction du type d'usage (résidentiel, commercial, industriel, public, etc.), puisque la sécurité des personnes et des biens diffère d'un usage à l'autre;
- de tenir compte de la présence des cœurs villageois et des centres-villes qui contribuent au développement économique et social des communautés, malgré leurs présences en zone inondable, et ce, depuis des centaines d'années;
- de faire l'analyse des mesures de prévention pouvant être développées et mises en place afin de prévenir ou de réduire les effets des inondations dans la vallée de la Chaudière telles que digues, bassins de rétention, barrages sur les affluents importants, dragage de la rivière, etc.;
- d'identifier de nouvelles façons de construire en zone inondable qui minimiserait la vulnérabilité des constructions aux aléas des inondations;
- de fournir aux municipalités riveraines des ressources humaines, matérielles et financières pour les soutenir dans l'aménagement et dans l'adaptabilité de leur territoire localisé en zone inondable.

Derniers développements dans le projet de lien cyclable à Sainte-Hénédine

En décembre 2019 se tiendra le Sommet sur le transport ferroviaire, organisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ). D'ici la tenue de ce sommet, le Ministère ne peut plus octroyer de permis d'occupation ou de bail sur les emprises ferroviaires abandonnées ayant des rails. De plus, l'entreprise COOP Avantis a aussi manifesté au MTQ son intérêt à utiliser la voie ferrée pour faire entrer et sortir du grain de son centre de Sainte-Hénédine. Cette nouvelle a un impact direct sur le projet de lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse, qui consiste à enlever le rail et à construire une piste cyclable à même cette emprise.

M. Michel Duval, maire de Sainte-Hénédine, a demandé au conseil de la MRC de poursuivre quand même les démarches en cours liées au projet. Le conseil a bien accueilli la demande de monsieur Duval, car rappelons que la MRC a déjà investi des sommes afin de trouver une solution pour le passage sous les viaducs de l'autoroute 73 à Scott et pour l'embauche de ressources, telles que M. Mathieu Turcotte, chargé de projet, et le bureau de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan. M. Turcotte ayant quitté son poste à la fin du mois de juin pour un poste d'aménagiste dans la MRC des Etchemins, c'est la MRC de La Nouvelle-Beauce qui a pris le relais pour la suite de ce projet.

Enfin, mentionnons l'importance d'un tel projet pour la population de la Nouvelle-Beauce et pour celle de Sainte-Hénédine. Importante pour la santé de nos concitoyens, une telle infrastructure fait la promotion du transport actif dans un environnement sécuritaire. Mais plus encore, ce lien cyclable rejoindrait, par la Cycloroute de Bellechasse, le Parcours des Anses (Route verte n° 1) à Lévis et offrirait une boucle de 100 km en Chaudière-Appalaches, une offre touristique attractive pour les touristes en quête de nouveaux circuits cyclables.

Visitez www.mrc.nouvellebeauce.com ou notre page Facebook



Source et information :

Cynthia Gagnon

Agente aux communications et rédactrice

MRC de La Nouvelle-Beauce

cynthiagagnon@nouvellebeauce.com

Tél. : 418 387-3444, poste 4161

Pour entrevue :

Gaétan Vachon, préfet